

Rapport d'activité 2020



Basalte Images



En dépit d'une année 2020 perturbée par la pandémie liée au coronavirus, l'adaptation de l'activité de l'EPTB Vienne a permis de poursuivre l'ensemble des missions et projets prévus. La concertation occupe une place essentielle dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau. Aussi, l'organisation rapide de nouveaux modes de travail faisant appel à des consultations dématérialisées ou à des réunions en distanciel a permis à l'ensemble des acteurs de l'eau de participer activement aux projets en cours.

Cette mobilisation s'est notamment illustrée dans le cadre des SAGE. L'année 2020 a en effet été marquée par l'engagement de l'élaboration du SAGE Creuse et des premières réunions de la commission locale de l'eau (CLE) et des commissions géographiques. Elle coïncide également avec l'aboutissement de la phase de consultation du SAGE Clain finalement approuvé par la CLE le 10 mars 2021.

Dans un contexte de dérèglement climatique de plus en plus tangible – globalement une diminution de 20% des débits annuels des cours d'eau est observée sur les dix dernières années en comparaison aux 6 dernières décennies et à la fin de l'été 2020, 30 % des cours d'eau suivis étaient en assec – l'EPTB a franchi une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne. En effet, l'engagement de l'établissement aux côtés d'autres acteurs répartis sur le territoire national au sein d'un programme européen Life eau & climat offre une opportunité de partage d'expériences autour d'un sujet complexe et permet de bénéficier de financements dédiés. La participation à ce programme complète les actions d'ores et déjà engagées telles que la réalisation d'études « quantité » structurantes sur les bassins du Clain et de la Creuse, l'appui en faveur de la mise en place d'une démarche d'économie d'eau auprès de communes tests et l'accompagnement de propriétaires volontaires pour supprimer leurs plans d'eau.

Autre sujet majeur dans l'activité de l'EPTB Vienne, la prévention des risques d'inondation a pris cette année une nouvelle dimension avec la définition d'un périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) qui concerne 250 communes sur les territoires de la Vienne aval et du Clain. Le pilotage de cette SLGRI s'inscrira dans le cadre d'un avenant au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne aval.

L'EPTB Vienne bénéficie également d'une dynamique d'adhésion qui s'est poursuivie en 2020. Ainsi, quatre nouvelles structures ont choisi de rejoindre l'EPTB et sont membres de l'établissement depuis janvier 2021.

En cette période tourmentée, je remercie l'ensemble des partenaires de l'EPTB pour leur assiduité et leur soutien aux nombreux projets en cours que je vous invite à découvrir plus en détail dans ce rapport d'activité de l'année 2020.

Le Président de l'Établissement Public
Territorial du Bassin de la Vienne

Jérôme ORVAIN



SOMMAIRE

Edito.....	3
Sommaire	4
Glossaire.....	5
Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .	6
L'EPTB Vienne.....	6
Le bassin de la Vienne	7
Fonctionnement	8
Evolution statutaire.....	9
Ses missions.....	9
Bilan financier	10
Les principales actions	12
Les SAGE du bassin de la Vienne	12
Des actions thématiques	22

CLE : Commission Locale de l'Eau

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CTZH : Contrat Territorial Zones Humides

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EEE : Espèce Exotique Envahissante

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

FMA : Forum des Marais Atlantiques

GeMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

PEE : Plante Exotique Envahissante

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

TRI : Territoire à Risques Importants d'inondation



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE



L'EPTB VIENNE

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Il est membre de l'Association nationale des élus des bassins. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant et s'implique activement dans l'adaptation au changement climatique.



Réunion du comité syndical

LE BASSIN DE LA VIENNE

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, principalement sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire



FONCTIONNEMENT

LES ÉLUS

Depuis le 16 mars 2016, Jérôme ORVAIN, conseiller régional de la Région Nouvelle-Aquitaine, préside l'EPTB Vienne.

En 2020, le Comité syndical est composé de 26 élus représentants les collectivités suivantes :

- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les Départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- Les Communautés urbaines de Grand Poitiers et Limoges Métropole et la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

De nouvelles collectivités ont effectué en 2020 une demande d'adhésion auprès de l'EPTB Vienne. Il s'agit du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (EPAGE), du Département de la Creuse, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Charente Limousine. Ces adhésions sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2021.

Consulter la liste détaillée des élus de l'EPTB Vienne : <https://www.eptb-vienne.fr/-Organisation-.html>

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'EPTB VIENNE



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valde Loire.fr



la
LE DÉPARTEMENT
vienn



TOURAINE
LE DÉPARTEMENT



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



GRAND POITIERS
Communauté urbaine



M Limoges
Métropole
Communauté urbaine



GRAND CHÂTELLERAUT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

LES AGENTS

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de dix agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Consulter l'organigramme de l'EPTB :
<https://www.eptb-vienne.fr/-Organisation-.html>

Direction	1 agent
Pôle administratif	2 agents
Pôle communication / géomatique	1 agent
Pôle Technique :	
Secteur Vienne amont / Creuse	3 agents
Secteur Vienne aval / Clain	3 agents

CHANGEMENT DE LOCAUX

Le 25 novembre 2020, le siège de l'EPTB Vienne a déménagé dans de nouveaux locaux situés au **20 rue Atlantis - Ester Technopole - 87068 Limoges Cedex.**

EVOLUTION STATUTAIRE

Une révision des statuts a été réalisée tout au long de l'année 2020. Cette évolution intègre l'adhésion de nouvelles collectivités ainsi que la possibilité pour l'établissement d'attribuer une subvention au profit d'une personne physique ou morale publique ou privée en faveur d'études, de travaux ou de formations visant à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et/ou à préserver la ressource en eau.

Les nouveaux statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral le 13 avril 2021.

SES MISSIONS

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance. Ainsi, il met en œuvre des programmes d'actions thématiques (étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs...) et des actions de gestion territoriale à travers notamment les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les contrats territoriaux. Ses actions bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe et de l'Etat dans le domaine de la prévention des inondations.



Comité de pilotage Sources en action



CLE du SAGE Vienne



*Commission géographique du SAGE Creuse
- Bassin de la Gartempe -*



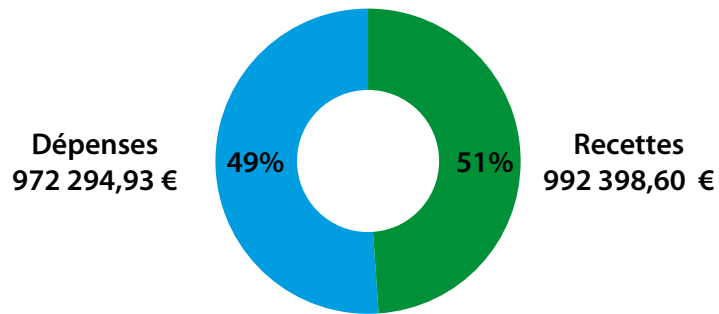
*Intervention lors d'un journal télévisé au
sujet de la sécheresse*



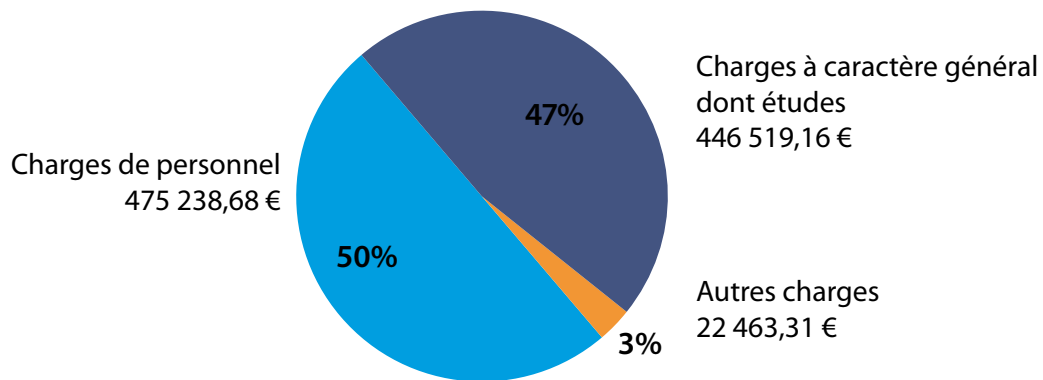
Les dépenses de l'EPTB Vienne sont principalement inscrites dans la section fonctionnement du budget. Outre les charges de personnel et les charges à caractère général, ces dépenses concernent l'ensemble des études et des actions de communication réalisées. Ne disposant pas de fiscalité propre, l'établissement perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement de ses actions des participations des collectivités adhérentes, des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat et de l'Union européenne. Il bénéficie également de financements dans le cadre de prestations réalisées pour des groupements de collectivités partenaires.

En 2020, le bilan financier met en évidence un équilibre rigoureux entre dépenses et recettes.

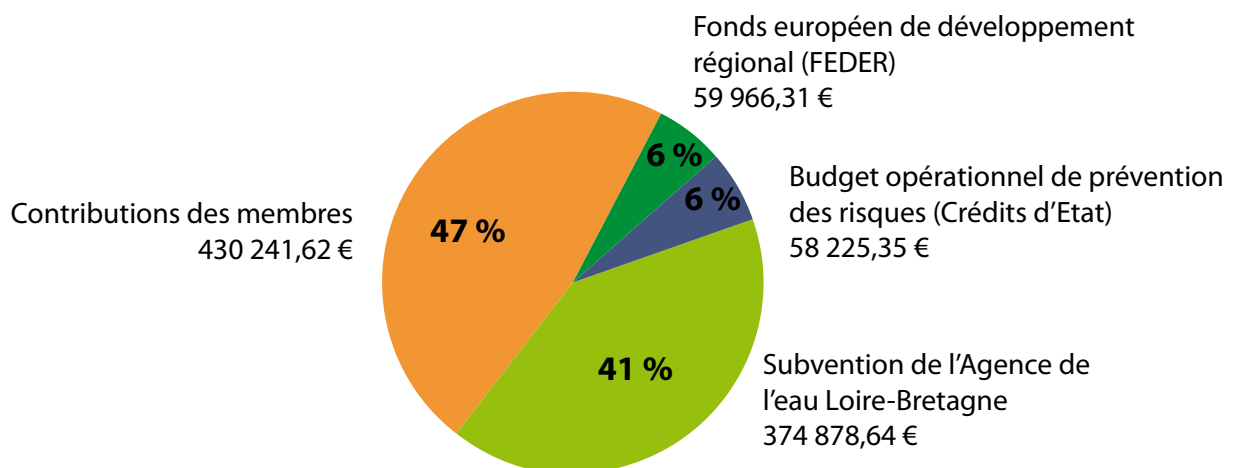
Compte administratif 2020



Répartitions des principaux postes de dépenses de fonctionnement



Répartition des principales recettes





LES PRINCIPALES ACTIONS



LES SAGE DU BASSIN DE LA VIENNE

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 énonce que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général. Cette loi introduit des outils de planification opérationnels : les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle des grands bassins, et à un niveau plus local : les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant.

Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux (les usagers, l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements). Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante : la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui constitue un espace de discussion et de prise de décisions.

Le SAGE se compose de plusieurs documents (article L.212-5-2 du code de l'environnement) :

- Le PAGD et ses documents, y compris cartographiques, sont opposables dans un rapport de compatibilité,
- Le règlement est opposable dans un rapport de conformité qui implique un respect strict des règles édictées par le SAGE.

La conception d'un SAGE suit plusieurs étapes cadrées par le code de l'environnement. Ce processus accorde une large place à la concertation avec les acteurs locaux et permet



de faire progresser les réflexions pour identifier et impulser les actions pertinentes en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

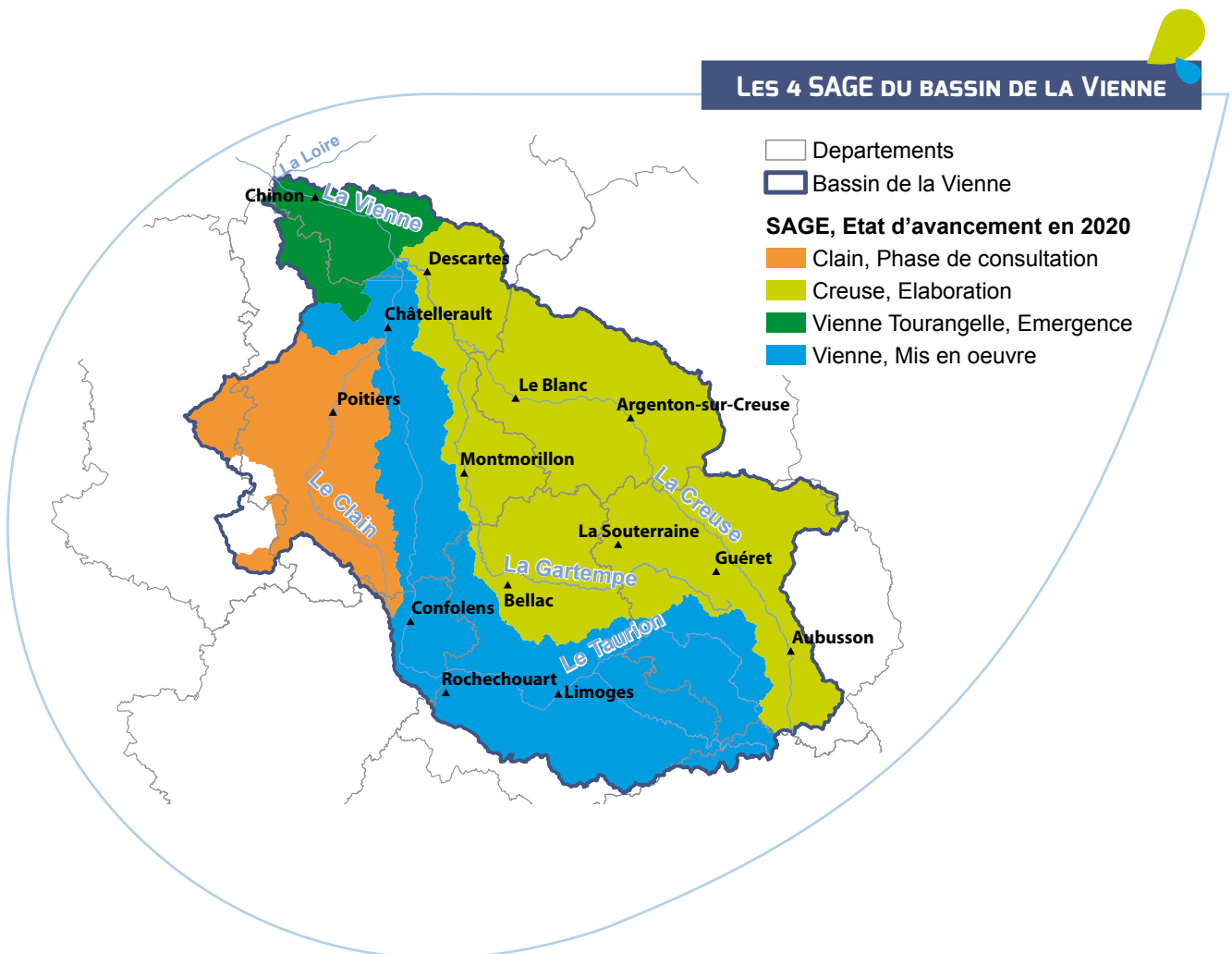
Le SAGE permet également, par le biais d'études ainsi que d'outils d'observation et de suivi, de compléter et/ou d'améliorer les connaissances (impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider les choix d'actions à mettre en œuvre.

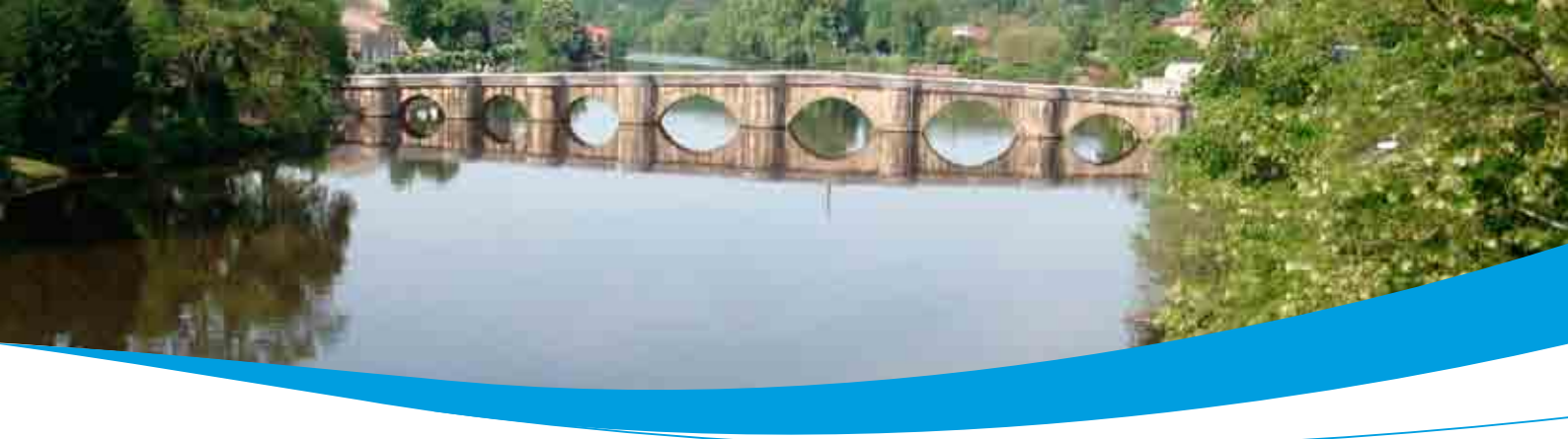
Il permet de travailler à une échelle hydrographique large, sur des problématiques complexes et variées telles que la gestion quantitative, les relations nappes/rivières, les effets du changement climatique...

Afin de faire face aux enjeux et d'être le plus performant possible, l'EPTB Vienne contribue à couvrir l'ensemble du bassin de la Vienne par des

dispositifs adaptés pour la gestion de l'eau. Ainsi, en lien avec les acteurs locaux, et tout en tenant compte des spécificités locales, du respect de l'unité hydrographique, l'établissement a impulsé la mise en place et assure l'animation de 4 SAGE qui couvrent l'ensemble du bassin. Des passerelles sont également mises en place entre ces SAGE afin d'enrichir les réflexions des différentes CLE et pour mutualiser les connaissances.

La mise en œuvre des SAGE s'appuie notamment sur les contrats territoriaux qui couvrent l'ensemble du bassin.





LE SAGE VIENNE

Historique

Le SAGE Vienne a été approuvé pour la première fois en 2006 et a été révisé en 2013. L'EPTB Vienne dispose donc d'un recul significatif sur la mise en œuvre de ce SAGE. Le SAGE Vienne a bénéficié de plusieurs années de concertation. La diversité du territoire concerné soumet ce SAGE à de multiples enjeux interdépendants. Le niveau d'ambition recherché lors de la révision se traduit en particulier par la rédaction d'un règlement qui compte 13 règles.

Principales réalisations en 2020

◆ Continuité écologique

Suite à la rehausse du seuil de Laroche sur la Vienne, des mesures de compensation ont été mises en œuvre en application d'une règle du SAGE. Le seuil de Lamirande a ainsi été arasé suivi dans un futur proche de celui du Moulin d'Assit. D'autres projets d'arasement sont également en cours suite à la rehausse de certains seuils.

En effet, dans le cadre de la révision du SAGE Vienne, la Commission locale de l'eau a décidé d'introduire un mécanisme de compensation s'appliquant aux propriétaires ou gestionnaires de seuils faisant l'objet de travaux (construction ou rehaussement). Ce principe est double :

- le seuil construit ou rehaussé doit permettre la circulation des espèces aquatiques et le transit des sédiments ;
- en contrepartie de ces travaux, l'effacement d'un ou plusieurs seuils existants doit être effectué afin que la hauteur d'arasement soit au moins équivalente à celle du seuil aménagé. Ces travaux sont pris en charge par le propriétaire ou gestionnaire du seuil à aménager.



L'EPTB Vienne est pour sa part chargé de veiller à l'adéquation des travaux avec les objectifs du SAGE et de mettre en relation les propriétaires d'ouvrages. Il s'agit d'une opération gagnant/gagnant :

- Le propriétaire de l'ouvrage construit ou aménagé peut bénéficier de l'autorisation de travaux grâce à la suppression d'autres seuils.
- Le propriétaire de l'ouvrage arasé s'assure d'une mise en conformité de son ouvrage à moindre frais.



Photo des travaux d'arasement
Source : Basalte Images

◆ Stratégie étangs

Le bilan de la stratégie étangs a été initié en 2020 et un renforcement du dispositif a été proposé consistant à étudier la mise en place d'un dispositif de prime destinée aux propriétaires d'étangs volontaires pour supprimer leur plan d'eau. (démarche détaillée dans la rubrique étangs page 28).

◆ Gestion quantitative

En 2020, la CLE a examiné l'Autorisation Unique Pluriannuelle pour les prélèvements agricoles sur le bassin de la Vienne aval. En effet, depuis décembre 2016 la Chambre d'Agriculture de la Vienne est l'Organisme Unique pour la Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le bassin de la Vienne aval. Ainsi, elle doit déposer une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) qui se substituera à toutes les autorisations individuelles de prélèvements actuellement accordées. L'OUGC est ensuite chargée de répartir le volume annuellement prélevable sur le secteur entre les irrigants.

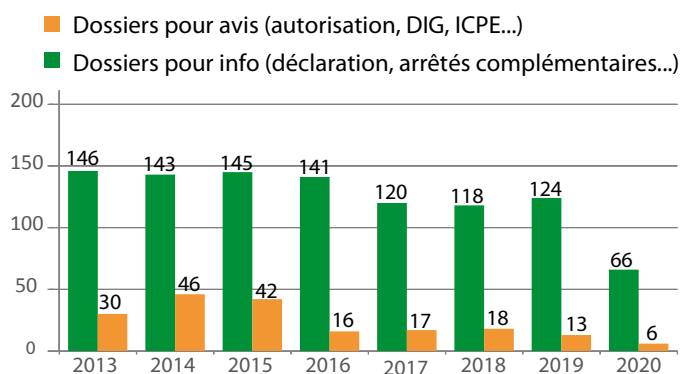


Réunion de la CLE de décembre 2020

◆ Avis sur les dossiers

La CLE est sollicitée pour émettre un avis sur l'ensemble des dossiers relevant de la loi sur l'eau.

Nombre d'avis sur les dossiers loi sur l'eau



La CLE émet également un avis sur les contrats territoriaux pour lesquels elle vérifie l'adéquation avec les dispositions et orientations du SAGE. Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

Publications

- La lettre d'information n°17
- L'Arrêté de composition de la CLE : Suite aux élections municipales, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral le 27 novembre 2020



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE

302 communes

6 départements

7 060 km²

2 réunions de CLE en 2020

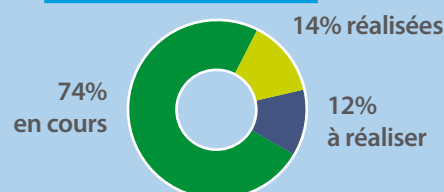
13 règles

82 dispositions

6 Contrats territoriaux

1 Contrat eau potable « Re-source »

ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE :





LE SAGE CLAIN

Historique

Face à des enjeux majeurs portant notamment sur les thématiques de la quantité et de la qualité de l'eau, la démarche de SAGE sur le bassin du Clain a été initiée en 2005 par le Département de la Vienne. Son périmètre a été arrêté en 2009 et la CLE constituée en 2010, date à laquelle le SAGE est entré en phase d'élaboration.

L'EPTB Vienne est depuis avril 2019, la structure porteuse du SAGE Clain.

Le SAGE Clain définit une stratégie d'intervention cohérente portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable, sur la gestion quantitative de la ressource ou encore sur la préservation et la restauration des milieux naturels.



Principales réalisations en 2020

◆ Consultation

2020 constitue une année décisive dans l'élaboration du SAGE Clain. Ce projet de SAGE qui contient 60 dispositions et 3 règles a été soumis à la consultation des instances (Collectivités territoriales, Etat, Comité de Bassin...) et à enquête publique.

En raison de la crise sanitaire la phase d'enquête publique a été interrompue et s'est déroulée en 2 temps. Le SAGE Clain a recueilli un avis favorable assorti de recommandations émis par la commission d'enquête. Les remarques formulées ont donné lieu à un ajustement du SAGE supervisé par la CLE et le bureau.



Le projet de SAGE a été approuvé par la CLE à une large majorité le 10 mars 2021.

◆ Etude HMUC

Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dite HMUC est en cours de réalisation sur le bassin du Clain. Il s'agit d'une étude de gestion quantitative portée par l'EPTB Vienne qui, sur la base d'une évaluation de la ressource disponible a pour objectif de déterminer les seuils de gestion structurelle de la ressource et son partage entre les différents usages sans compromettre le fonctionnement de l'hydrosystème.

Cette étude d'une durée de 2,5 ans a débuté au cours de l'été 2019. 2020 a notamment été consacrée à des mesures hydrologiques et piézométriques et au bilan des usages.



Les résultats de cette étude doivent permettre :

- d'améliorer les connaissances sur la ressource en eau et ses usages sur le territoire;
- d'adapter et/ou proposer si nécessaire des objectifs de gestion structurelle ;
- de fixer des objectifs et indicateurs de gestion de crise en tenant compte des effets du changement climatique ;
- de définir des volumes prélevables par unité de gestion.

Elle se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Un état des lieux avec notamment la synthèse des 4 éléments Hydrologie, Milieux, Usages et Climat

- Reconstitution des régimes hydrologiques naturels,

- Connaissance de l'état des milieux et analyse des besoins,
- Connaissance des usages constatés et prévisibles et analyse des solutions d'économie d'eau,
- Evolution prévisible de la ressource, des milieux et des usages.

Phase 2 : Un diagnostic avec le croisement des 4 volets H.M.U.C.

Phase 3 : Des propositions d'actions et d'adaptation du SDAGE qui permettent de définir des débits d'objectifs, les volumes prélevables...

💧 **Projet territoire de gestion de l'eau - PTGE Clain**

Dans le but d'organiser la gestion opérationnelle de la ressource en eau sur le bassin du Clain, l'EPTB Vienne a étudié la faisabilité et l'opportunité d'élaborer un PTGE conformément à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019. La mobilisation de connaissances en cours d'acquisition telle que l'étude HMUC, l'organisation de la gouvernance et la méthode d'élaboration d'un projet co-construit ont ainsi été analysés. Le comité syndical a validé le mode opératoire proposé le 2 septembre 2020.

Publications

Arrêté de composition de la CLE : Suite aux élections municipales, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral le 14 décembre 2020.

LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CLAIN

141 communes

3 départements

2 882 km²

270 000 habitants

60 dispositions

3 règles

2 contrats milieux aquatiques

5 Contrats eau potable « Re-source »

2 réunions du bureau de la CLE

1 réunion de la CLE en 2020

1 avis favorable émis sur la zone de protection des aires d'alimentation de captages Sud Vienne



LE SAGE CREUSE

Historique

La démarche en faveur d'une gestion intégrée de l'eau du bassin de la Creuse a été initiée en 2015 par l'EPTB Vienne. La forte mobilisation des acteurs du bassin a permis de faire émerger le SAGE à la suite de l'étude préliminaire en 2018. Son périmètre a été acté le 28 juillet 2019 et la composition de la CLE a été arrêtée le 15 janvier 2020.

D'une superficie de 9 552 km², le bassin de la Creuse figure parmi les plus grands territoires de SAGE de France. Ce bassin présente des enjeux forts particulièrement sur les aspects quantitatifs (la moitié des masses d'eau sont classées en risque hydrologique) mais également sur la qualité et plus précisément sur la pollution organique.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse

Principales réalisations en 2020

Elaboration du SAGE

La première réunion de la CLE du 20 février 2020 marque le lancement de l'élaboration du SAGE. Elle s'est déroulée dans les locaux de la préfecture de la Creuse à Guéret.

L'élaboration d'un SAGE est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Elle est composée de différentes étapes dont la première est la réalisation de l'état initial. Cet état des lieux, réalisé en régie par l'EPTB Vienne et abondé lors des réunions des 3 commissions géographiques (Creuse amont, Creuse aval et Gartempe), constitue un recueil le plus exhaustif possible de l'ensemble des données sur le territoire. Il constitue ainsi un «état» zéro de la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin. Il permet alors d'identifier les principaux axes d'intervention à traiter dans le cadre du SAGE.



ELABORATION DU SAGE CREUSE					MISE EN OEUVRE
2020	2021	2022	2023	2024	2025
Etat Initial	Diagnostic Scénario Tendanciel	Scénarios alternatifs Stratégie	Rédaction du SAGE	Consultation réglementaire Validation du SAGE	Démarrage de la mise en oeuvre

◆ Etude quantité

Dans un contexte de changement climatique cette étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) a pour objectif de mettre en perspective l'influence des usages, et la disponibilité de la ressource. Elle suit une méthodologie normalisée constituée notamment d'une phase de modélisation qui intègre des traitements de données et des investigations de terrain.



Cours d'eau en assec anormalement précoce

compte tenu de l'envergure du territoire à investiguer, une partie de l'étude concernant l'aval du bassin a été externalisée.

Cette étude doit permettre de répondre à différentes interrogations relatives au fonctionnement de l'hydrosystème du bassin de la Creuse qui concernent :

- les transferts d'eau entre bassins versant,
- l'identification des secteurs nécessitant une diminution des prélèvements,
- l'influence des plans d'eau ou encore de la sylviculture sur l'hydrologie,
- l'effet de l'abreuvement du bétail sur les ressources en eau,
- les effets du changement climatique sur la disponibilité en eau et sur l'évolution des usages.

Ce travail est réalisé, sur une période de 2 ans, en interne par un chargé d'études recruté au sein de l'EPTB Vienne afin de réaliser une étude évolutive, parfaitement adaptée aux besoins. Néanmoins,

Publications

- Lettre d'information n°3
- Arrêté de composition de la CLE : Suite aux élections municipales, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral 25 novembre 2020.
- Etat initial



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CREUSE

445 communes

8 Départements
(dont 3 à la marge)

8 132 km de cours d'eau

250 000 habitants

1 réunion de la CLE

3 réunions des commissions
géographiques

13 contrats territoriaux

2 Contrats eau potable



LE SAGE VIENNE TOURANGELLE

Historique

Une démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle est menée par l'EPTB Vienne depuis 2015. Basée sur une large concertation, elle avait initialement pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et d'aboutir à un diagnostic de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle. Suite à cette mobilisation, un comité de l'eau a été créé en 2017 et l'émergence d'un SAGE a été engagée en 2020.

Ce bassin présente des enjeux forts particulièrement sur les aspects qualitatifs liés notamment aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides) et quantitatifs mais également sur la dégradation des milieux aquatiques. Ce territoire présente également un enjeu touristique avec notamment un riche patrimoine naturel lié à l'eau telles que la confluence Vienne-Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore les basses vallées qui relèvent du réseau Natura 2000.

Principales réalisations en 2020

💧 Emergence

Lors de la restitution de l'étude préliminaire, le 11 février 2020, le Comité a entériné le choix d'élaborer un SAGE sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle qui s'étend sur 1 310 km² au niveau des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Maine-et-Loire (à la marge).

Le comité a ensuite sollicité les préfets de ces 3 départements pour engager la consultation des collectivités sur le périmètre de ce SAGE. L'EPTB Vienne a participé à différentes réunions (conseils communautaires, comités syndicaux...) pour présenter la consultation sur le périmètre et la démarche de SAGE.

La consultation sur le périmètre a permis de recueillir l'avis majoritairement favorable des collectivités territoriales (Régions, Départements, communes), du Comité de bassin Loire-Bretagne, du Préfet coordonnateur de bassin et de l'EPTB Vienne.

Ainsi, le périmètre a été approuvé avec 97% d'avis favorables. Il a finalement été arrêté le 2 mars 2021.



◆ Mise en place d'un réseau d'observation sur les cyanobactéries

Au cours de l'année 2020, un travail sur les cyanobactéries a été initié avec les acteurs du territoire. Les cyanobactéries sont des micro-organismes parfois appelées algues-bleues mais qui sont en fait des bactéries. Certaines d'entre elles libèrent des toxines qui peuvent être mortelles pour les animaux et dangereuses pour les humains. Des sites de baignade ou des captages de prélèvement en eau potable peuvent ainsi être impactés.

Le travail mené sur le bassin, vise à acquérir des données exploitables afin de mieux comprendre le phénomène et plus spécifiquement les facteurs influençant le développement des cyanobactéries. Un réseau de suivi sera mis

en place lors de l'été 2021 avec les acteurs de terrain (syndicats de rivière, PNR Loire-Anjou-Touraine, CETU Elmis, Fédération de pêche et Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire) et coordonné par l'EPTB Vienne.



*Amas de cyanobactéries
Source : PNR Loire Anjou Tourraine*

Publications

- Lettre d'information n°2
- Etude préliminaire



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE TOURANGELLE

107 communes

3 départements (dont 1 à la marge)

1 310 km²

580 km de cours d'eau

69 222 habitants

1 réunions du Comité de l'eau

2 contrats territoriaux portés par **2** syndicats de rivière

1 contrat bassin d'alimentation de captage

DES ACTIONS THÉMATIQUES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

Au cours des deux dernières décennies, les sécheresses récurrentes de fortes intensités se succèdent à l'échelle du bassin de la Vienne. Les impacts observés sur les milieux et sur les usages sont d'ores et déjà tangibles. A titre d'illustration, respectivement 40 % et 30% des stations de suivi des cours d'eau du bassin de la Vienne étaient en assec ou sans écoulements en 2019 et 2020. Par ailleurs, les 3 dernières années (2018-2019-2020) sont les plus chaudes jamais enregistrées en France.

Les grandes retenues de la Maulde et du Taurion participant au soutien d'étiage de la Vienne ont connu en 2018 des niveaux historiquement bas qui suscitent des interrogations sur la possibilité de maintenir à l'avenir pour la Vienne un débit suffisant pour satisfaire les différents usages. En particulier, des difficultés d'approvisionnement en eau ont d'ores et déjà été signalées notamment sur l'amont du bassin mettant en exergue la fragilité des têtes de bassin en lien avec la faible capacité de stockage de l'hydrosystème.

Dans ce contexte, l'EPTB Vienne a défini en 2019, une stratégie d'adaptation au changement climatique qui s'articule autour de 2 piliers :

- Améliorer la connaissance grâce à une approche prospective,
- Mener des actions spécifiques en faveur de l'adaptation au changement climatique comme l'incitation aux économies d'eau et la réduction du nombre de plans d'eau afin de diminuer la sur-évaporation (voir la thématique Plans d'eau page 28).

Amélioration de la connaissance

Projet LIFE Eau & Climat :

Le projet LIFE Eau & Climat - *Supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management (LIFE19 GIC/FR/001259)* - a été lancé le 1^{er} septembre 2020 et durera 4 ans. Il est orchestré par l'Office International de l'Eau (OiEau) et réunit 14 partenaires.

Ce projet a pour objectif d'évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

Le budget total du projet est de 3,7 millions d'euros dont 2 millions d'euros financés par le programme LIFE de l'Union Européenne, avec un co-financement des Agences de l'eau et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

L'EPTB Vienne, qui est l'un des partenaires du projet, assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude prospective sur le changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne aux horizons 2030, 2050 et au-delà. Il proposera également une démarche d'aide à l'adaptation au changement climatique à l'attention des opérateurs locaux (collectivités, associations,...).

La participation à un projet d'une telle envergure permet à l'EPTB Vienne d'être en interaction sur cette thématique avec de nombreux opérateurs au niveau national.



Le projet LIFE Eau&Climat (LIFE19 GIC/FR/001259) a reçu un financement du programme LIFE de l'Union européenne.

LES CHIFFRES CLÉS

Baisse de **20%** des débits sur les **10** dernières années

30% d'assec en **2020**

Prévision de diminution de **25%** des débits d'ici **2050** (étude explore 2070).

💧 Etude sur les têtes de bassin versant

L'EPTB Vienne participe à un programme de recherche et de développements en partenariat avec le BRGM via une convention.

L'objectif principal de cette étude, qui a débuté en septembre 2020 pour 5 années, vise l'amélioration des connaissances pour permettre d'orienter des politiques de gestion des têtes de bassin dans un contexte de changement climatique.

25 stations de mesures seront ainsi mises en place sur plusieurs sous bassins de façon à établir un suivi sur les effets du changement climatique à l'aide d'une modélisation.

L'objectif est de mieux caractériser les têtes de bassin et d'évaluer leur résilience face au changement climatique afin d'adapter les mesures de gestion. Les enseignements de cette étude ont vocation à être intégrés dans le Programme sources en action.



Tête de bassin

💧 Etudes HMUC

Les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dite HMUC mises en œuvre dans le cadre des SAGE permettent d'actualiser et de préciser les connaissances sur les ressources en eau et les besoins pour chaque usage. Elles ont également une vocation opérationnelle de partage de la ressource avec la définition de volumes prélevables.

Publications

Participation à l'exposition « Les têtes de bassin versant, trésors d'eau douce en Nouvelle-Aquitaine » pilotée par l'Office international de l'eau.



Actions opérationnelles

💧 Économie d'eau :

Suite à la publication du guide en faveur des économies d'eau à destination des collectivités diffusé en 2018, l'EPTB Vienne a expérimenté, en 2020, un accompagnement des communes dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie d'eau. L'association Limousin Nature Environnement a ainsi été mandatée pour tester cet accompagnement sur 3 communes du bassin de la Vienne. Un diagnostic des consommations d'eau des communes de Gençay (86), La Souterraine (23) et Nedde (87) a donc été réalisé et des actions ont été proposées pour favoriser les économies d'eau. Ce dispositif qui sera ajusté suite à cette phase test, a vocation, à être proposé en 2021 plus largement aux communes du bassin de la Vienne.

💧 Réduction du nombre d'étangs

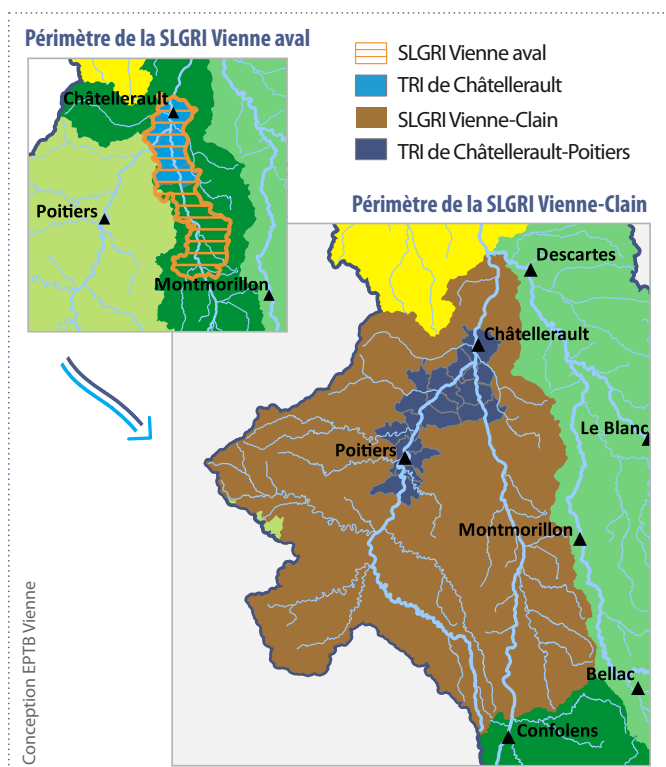
Entre 1960 et 2020, le nombre d'étangs présents sur le bassin de la Vienne est passé de 3 300 à 24 500. La sur-évaporation imputable aux plans d'eau accroît en période estivale les déficits hydrologiques. Afin de contribuer à réduire la surface en eau, un dispositif consistant à proposer une prime en faveur de la suppression de plans d'eau ainsi qu'un accompagnement technique et administratif est proposé. Cette démarche est fondée sur le volontariat des propriétaires qui souhaitent recourir à la solution de la suppression de leur étang afin de limiter les impacts sur l'environnement mais également pour éviter des dépenses d'aménagement et de gestion potentiellement élevées.

GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Contexte

Sur le bassin de la Vienne aval un territoire à risque important d'inondations (TRI) a été identifié par arrêté préfectoral le 26 novembre 2012. Il fait partie des 124 TRI de l'ensemble du territoire national. Dans le cadre du 2^{ème} cycle de la Directive inondations, ce TRI a été étendu, en 2018, à 11 communes qui jalonnent le Clain.

L'identification d'un TRI donne lieu à l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Cette stratégie, constitue un projet de territoire pour une démarche intégrée et multi-partenariale de prévention et gestion du risque d'inondation. A partir de 2014, l'EPTB a animé l'élaboration de la SLGRI Vienne aval en lien avec les services de l'Etat et en concertation avec les acteurs locaux. La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est déclinée dans un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).



Engagé en février 2018, le PAPI Vienne aval (2018-2020) permet de mettre en place des actions sur des thématiques variées telles que : la réduction de la vulnérabilité, la culture du risque, la gestion des aléas et des crises.

L'objectif de ce programme est de mieux préparer

les territoires à faire face à une crue importante et de faciliter la résilience pour reprendre au plus vite une activité normale.

Le PAPI Vienne-aval regroupe 6 porteurs de projets autour de 20 actions. Fin 2020, 95% des actions sont engagées par rapport au prévisionnel (dont 50% achevées).

Principales réalisations en 2020

♦ Actions réalisées dans le cadre du PAPI Vienne aval sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne :

> Caractérisation des zones d'expansion de crue (ZEC)

Cette étude a été menée par le cabinet EGIS Eau sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne et s'étend du barrage de Charde à l'Isle-Jourdain (86) jusqu'à la confluence avec la Creuse soit un linéaire de 100 km. Elle a permis d'identifier 51 ZEC qui jouent un rôle majeur puisqu'elles représentent à elles seules 60% du volume de stockage (pour environ 33% de la surface inondable) et permettent d'éviter en moyenne par an 210 000 euros HT de dommages pour la collectivité.



> Sensibilisation des scolaires

Des ateliers pédagogiques ont été organisés au cours de l'année scolaire 2019/2020 auprès de 24 classes réparties dans 11 écoles du territoire du PAPI. Ces ateliers dont le thème est « l'inondation, composante du cycle de l'eau – application au bassin de la Vienne » s'adressent aux élèves de CE2, CM1 et CM2. Ils sont animés par les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe.



Jeu Vienne et crues

> **Elaboration d'une base de données sur la vulnérabilité des enjeux en zone inondable**

Le Cerema et l'EPTB Vienne se sont associés dans le cadre d'un partenariat de recherche et de développement pour accroître la connaissance de la vulnérabilité des enjeux face aux inondations au travers d'un observatoire de la vulnérabilité en ligne.

💧 **Quelques actions des autres maitres d'ouvrage**

> **Développement d'un plan de gestion du ruissellement**

Les inondations causées par les ruissellements sont de plus en plus nombreuses et violentes sur le territoire. Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) a initié une action visant à établir un plan de gestion des ruissellements. Ce travail permettra de déterminer les secteurs prioritaires pour des opérations de réduction du ruissellement et d'indiquer des propositions d'actions localisées, dimensionnées et chiffrées.



Inondation causée par des ruissellements sur la commune de Vouneuil-sur-Vienne

> **Plan Gestion Trafic inondation sur la Vienne**

Un besoin d'efficience et de coordination entre les services lors d'épisodes d'inondation a conduit la DDT de la Vienne et le Département de la Vienne à proposer la réalisation d'un plan de gestion de trafic Inondation (PGTI) pour les crues de la Vienne. Ainsi, des itinéraires de déviations routières ont été créés pour faire face aux perturbations de circulation lors d'inondations sur les routes structurantes.

💧 **Préparation de l'avenant**

L'extension, fin 2018, du Territoire à Risque Important de Châtellerault au secteur de Poitiers a entraîné l'extension du territoire de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondations qui s'étend désormais sur le secteur Vienne/Clain. Or le PAPI Vienne aval constitue la déclinaison opérationnelle directe de cette stratégie. La modification du périmètre a donc été intégrée dans un avenant qui permettra de préparer la mise en place d'un PAPI complet à l'échelle de la SLGRI Vienne/Clain et qui intègre également l'évolution de l'organisation de la compétence Gemapi. Cet avenant entraîne l'allongement de la durée du PAPI Vienne aval jusqu'en 2022.

En 2020 des réflexions ont donc été menées d'une part, pour délimiter le périmètre de la SLGRI étendue et d'autre part, pour définir le portage d'actions par les collectivités exerçant la compétence prévention des inondations.

💧 **Etude relative à la prévention des inondations sur le bassin du Clain**

La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par différentes collectivités sur le bassin du Clain. La communauté urbaine de Grand Poitiers a par exemple délégué la compétence prévention des inondations à l'EPTB Vienne en 2017.



Identification de zones à enjeux

Afin d'accompagner les collectivités de ce bassin dans l'identification des ouvrages classés au titre de la GEMAPI et des enjeux et mesures de gestion possibles sur leur territoire, l'EPTB a

LES CHIFFRES CLÉS

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS :

13 structures sur le bassin du Clain

7 sur le bassin de la Creuse

TRI de Châtellerault : **6** communes

TRI étendu de Châtellerault-Poitiers : **17** communes

Le PAPI Vienne aval couvre **11** communes

piloté une étude confiée à SEPIA Conseils et NCA Environnement. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec les opérateurs de la compétence GEMAPI. Les résultats ont été restitués en octobre 2020. Chaque ouvrage est présenté dans une fiche dans laquelle des préconisations de gestion sont proposées. Par ailleurs, les zones d'expansion de crues ont également été identifiées et hiérarchisées sur le bassin du Clain et des propositions d'actions ont été formulées pour chacune d'elle.

◆ Etude relative à la prévention des inondations sur le bassin de la Creuse

Une démarche similaire est menée sur le bassin de la Creuse. Elle a été initiée en 2020 et associe 7 structures du bassin de la Creuse.

Publications

- Plaquette de présentation de l'étude ZEC

- Exposition sur les événements passés



Aperçu de quelques panneaux

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET

Contexte

La restauration des cours d'eau est un enjeu majeur sur le bassin de la Vienne. En effet, la dégradation des cours d'eau constitue la première cause de non atteinte de l'état écologique défini par la DCE. Par ailleurs, la part du bassin occupée par des zones humides est évaluée à plus de 7% grâce aux différents inventaires réalisés.

Afin d'assurer une bonne prise en compte de cette thématique sur le territoire, l'EPTB Vienne accompagne les porteurs de projets. Il a notamment apporté une contribution pour l'organisation de la compétence Gemapi afin que l'ensemble du bassin soit couvert de façon cohérente par des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui portent des actions inscrites dans les contrats territoriaux. L'engagement de l'EPTB Vienne a ainsi permis de rationaliser et de créer plusieurs structures sur le territoire. Les actions menées dans le cadre des contrats territoriaux portent sur :

- la restauration hydromorphologique avec par exemple la mise en défend des berges ; la pose d'abreuvoirs ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- la préservation des zones humides ;
- la renaturation des cours d'eau.

L'EPTB exerce une mission de conseil pour l'ensemble de ces opérations mais il intervient également à différents niveaux. Par exemple, il co-coordonne avec le PNR Millevaches en Limousin le programme sources en action (Contrat territorial Vienne amont) qui associe 25 porteurs de projets.

L'EPTB Vienne intervient en appui des porteurs de la compétence Gemapi pour piloter des études globales à l'échelle du bassin de la Vienne car cette échelle est plus appropriée pour la gestion des crues et des débordements. Le portage d'études par l'EPTB permet ainsi de réaliser une économie d'échelle et de coordonner les démarches sur le bassin.

DES ZONES HUMIDES

Qu'est-ce qu'un contrat territorial ?

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée maximale de 6 ans (2 fois 3 ans avec bilan intermédiaire) avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

Principales réalisations en 2020

Programme sources en action

Outre la supervision de la tranche 4 du contrat, l'année 2020 a été consacrée à la préparation de l'organisation de la révision du contrat. Dans ce cadre, une concertation a été effectuée auprès des parties prenantes et a permis d'aboutir à l'établissement d'un planning prévisionnel définissant les différentes étapes de la révision. La signature du programme sources en action 3 est prévue pour fin 2023.

Autres contrats

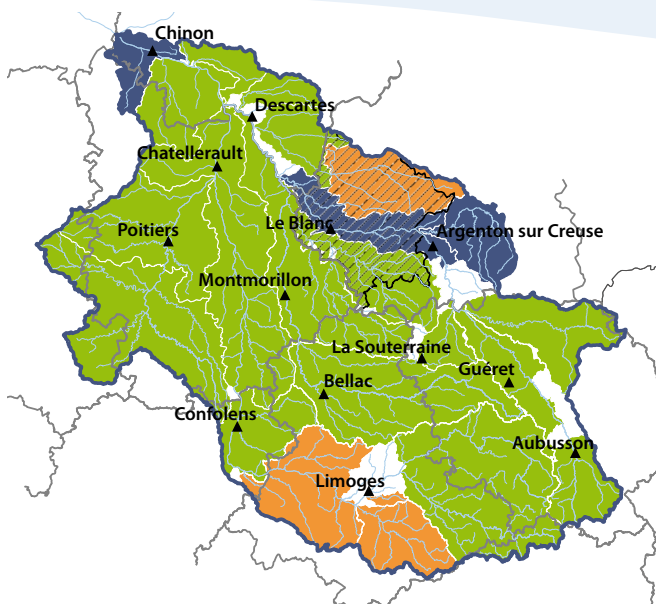
L'EPTB est également porteur d'actions liées aux étangs, aux économies d'eau ou à la gestion quantitative dans différents contrats mis en œuvre sur le bassin : Creuse amont, Petite Creuse, Goire-Issoire, Gartempe amont et aval, Brenne et Manse.

Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement du territoire

L'EPTB Vienne accompagne les communes et leurs groupements dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme :

- en leur mettant à disposition l'inventaire des zones à dominante humide qui couvre l'ensemble du territoire et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...);
- en apportant un avis sur les documents produits.

L'inventaire est également transmis dans le cadre d'études d'impact ou de projets d'aménagement divers. En 2020, 4 organismes ont bénéficié de ces données pour des projets d'aménagements du territoire et des révisions de PLU et 6 pour des études spécifiques sur les zones humides.



Contrats territoriaux multi-thématiques ou milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne (Juin 2021)

- Bassin de la Vienne
- Départements
- Etat des contrats**
- Elaboration
- Mis en en oeuvre
- Révision
- ▨ CT Zones Humides - Brenne

LES CHIFFRES CLÉS

+ de **17 000** km de cours d'eau
7,4 % du bassin en zones humides

39 structures Gema
24 contrats territoriaux couvrant **95,6%** du territoire

Contexte

Les étangs font partie du patrimoine et des paysages de nos régions et représentent des espaces de détente et de loisirs. Entre les années 1960 et aujourd'hui, leur nombre a augmenté de façon significative sur le bassin de la Vienne, passant ainsi de 3 300 à 24 500.

Les étangs participent à l'identité paysagère du bassin de la Vienne mais génèrent également des impacts cumulés sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ils contribuent en particulier à la dégradation hydromorphologique des cours d'eau et à l'altération de la qualité physico-chimique de l'eau qui se traduit notamment par une augmentation de la température et une diminution de l'oxygène dissous. De plus, la sur-évaporation de l'eau au niveau des plans d'eau amplifie la diminution des débits des cours d'eau et de la ressource disponible.

Ainsi, afin d'aider les propriétaires à mieux gérer leur plan d'eau voire à le supprimer, l'EPTB Vienne a mis en place une « stratégie étangs » en 2014. Cette stratégie propose différents services aux gestionnaires de milieux aquatiques qui accompagnent les propriétaires d'étangs : formations, guides technique et juridique...



Inauguration de l'effacement de l'étang de Peyrelevade (19)

Principales réalisations en 2020

Prime pour la suppression d'étangs

2020 a notamment été consacré au montage juridique et opérationnel d'un nouveau dispositif. Il s'agit de l'attribution d'une prime d'incitation à la suppression de plans d'eau destinée aux propriétaires volontaires pour effacer leur étang. En effet, l'évaluation de la sur-évaporation cumulée et imputable aux plans d'eau est supérieure aux consommations d'eau tous usages confondus en période estivale. Il a donc été décidé, dans un contexte de changement climatique, de proposer un dispositif permettant de diminuer la surface de plans d'eau. Une analyse juridique a ainsi permis d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'une telle prime qui peut être complémentaire à d'autres aides financières (subventions de l'Agence de l'eau ou de collectivités).

Stage sur la caractérisation des plans d'eau du bassin de la Vienne

L'EPTB Vienne a accueilli Sandra FRAYSSINET lors d'un stage de 6 mois afin d'approfondir les connaissances sur la thématique des plans d'eau du bassin de la Vienne.

Ainsi, sur le bassin de la Vienne, il a été recensé 24 559 plans d'eau, soit une densité moyenne de 1,16 plans d'eau/km² (près de 2 fois supérieure à la moyenne nationale) et une surface cumulée en eau de 232 km² (21 fois la superficie de la pelouse du stade de France). La majorité de ces plans d'eau sont récents et anthropiques : construits pour la majorité entre les années 1966 et 2005. Par ailleurs, il ressort de cette étude qu'une minorité de plans d'eau présente un usage économique.

LES CHIFFRES CLÉS

Dans les années 1960 : **3325** étangs

En 2018 : plus **24 559** étangs

Densité de **1,16** plan d'eau/km²

Surface en plan d'eau : **232** km²

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les sujets abordés dans le cadre des missions de l'EPTB Vienne sont complexes et doivent s'accompagner d'un travail de sensibilisation et d'explication. La stratégie de communication mise en place, a ainsi pour objectif de faire circuler les connaissances afin que chacun puisse être informé de l'état de la ressource et de son évolution, tout en étant transparent sur les réalisations. Cette stratégie s'appuie sur différents supports pour diffuser l'information et pour valoriser l'ensemble des actions portées par l'établissement :

- Le site internet de l'EPTB Vienne qui dispose d'un espace destiné aux partenaires, www.eptb-vienne.fr
- L'Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne,
- Des documents d'information propres aux outils portés par l'EPTB afin de tenir informés les acteurs concernés au fur et mesure de l'avancement des projets,
- Le rapport d'activités,
- Une newsletter trimestrielle,
- Une exposition utilisée en interne et mise à disposition des structures. Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologique des cours d'eau, les étangs, les inondations.
- Des interventions auprès des médias.



Principales réalisations en 2020

Les documents propres aux SAGE et autres outils ont été présentés dans les parties correspondantes de ce rapport d'activité.

Le site internet est mis à jour et alimenté régulièrement en fonction de l'avancement des projets.

Les indicateurs de l'observatoire de l'eau sont actualisés chaque année.

Par ailleurs, plusieurs événements organisés ou actions menées par l'EPTB Vienne ont été couverts par les médias :

- Les interventions scolaires dans le cadre du PAPI Vienne-Aval,
- L'enquête publique relative au SAGE Clain,
- L'élaboration du SAGE Creuse,
- L'organisation d'un événement dans le cadre de la journée mondiale des zones humides,
- Une intervention sur France 3 Nouvelle-Aquitaine au sujet de la sécheresse.



LES CHIFFRES CLÉS

4 Lettres d'informations
et 2724 exemplaires envoyés

3 Newsletters envoyés à plus de
300 destinataires

22 actualités publiées sur la
page d'accueil du site internet

35 indicateurs mis à jour sur
l'observatoire



Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

20 rue Atlantis- Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 www.eptb-vienne.fr

Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier recyclé
Rivet Presse Edition - 350 exemplaires

Juin 2021

Partenaires :





Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
20 rue Atlantis - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr